

## CAP de l'Inspection du Travail du 3 octobre 2012

Vous trouverez toute notre actualité revendicative sur notre site :

[WWW.SYNTEF-CFDT.COM](http://WWW.SYNTEF-CFDT.COM)

N'hésitez pas à nous contacter et nous posez vos questions : [syndicat.cfdt@travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr)

### Déclaration Préalable

Cette CAP se tient dans un contexte de turbulences dans les services : avec toujours des interrogations sur d'éventuels transferts de missions (nouvelle étape de décentralisation) et leurs conséquences sur les effectifs. Dans de nombreux départements, nos collègues doivent faire face à des vacances de postes très préjudiciables au bon fonctionnement du Service Public. Il peut s'agir de postes de Directeurs adjoints, d'IT, de CT, de CMAT ou de secrétaires.

On ne peut que constater la grande défaillance de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences tant au niveau national que régional même si ici ou là, quelques actions de gestion et de formation originales apparaissent. Nous constatons la place toujours importante des postes prioritaires à l'infrarégional, qui limitent d'autant la mobilité des agents : cela ne nous satisfait pas. Il faut espérer que les deux CAP, des A aujourd'hui et des contrôleurs demain permettront de réduire le nombre des situations précaires dans les UT.

Rien n'est sûr toutefois : nous imaginons que la DAGEMO sera très réservée pour valider les mutations d'agents ayant pris leur poste trop récemment. Pourtant, si l'on peut admettre que des conditions soient posées à la mobilité, notamment en termes d'ancienneté, ces conditions doivent être légitimes.

Or, cette légitimité est battue en brèche lorsque l'affectation sur les postes s'est déroulée dans des conditions particulièrement erratiques, certains IET ayant eu la surprise de se trouver finalement nommés sur un poste qui n'était pas celui initialement prévu.

De même, il y aurait beaucoup à dire sur le déficit de dialogue entre la DAGEMO et les Régions quant aux besoins réels de postes.

Nous sommes également déconcertés par le refus opposé à certaines mutations sous prétexte de déficit d'ancienneté alors que l'agent, certes nouvellement nommé, veut quitter son UT (et sa DIRECCTE) en sureffectif pour une autre en sous-effectif (ex d'un agent souhaitant quitter l'UT de la Creuse pour l'UT du Loiret, DIRECCTE Centre, Région largement déficitaire. L'intérêt du Service public ne semble pas ici être pris en considération, à l'étonnement général.

Comment le Ministère du travail peut-il espérer faire comprendre à ses agents les impératifs de la gestion des effectifs devant de telles situations ?

Un certain nombre de situations particulières seront vues en CAP, notamment celle concernant le transfert des deux agents de l'Indre, l'un vers l'Aquitaine et l'autre vers Midi-Pyrénées. On peut comprendre que cela se fasse dans l'intérêt des services mais l'intérêt des services doit être également être défendu pour d'autres postes ouverts à l'occasion de la présente CAP.

Par ailleurs, l'intérêt des services dans l'UT de l'Indre, c'est aussi de permettre le fonctionnement de l'Inspection du travail dans des conditions normales. Or, aujourd'hui, Il ne reste qu'un seul Inspecteur du travail pour les trois sections et se pose clairement la question du rétablissement de conditions satisfaisantes de contrôle vis-à-vis d'un patronat dont le positionnement est plutôt imperméable voire hostile aux contrôles de l'inspection du travail. En fait s'agissant de situations particulières, il faut que la DAGEMO s'interroge sur les raisons à ces problèmes afin que les mêmes causes ne produisent pas les mêmes effets. Ceci passe par une meilleure approche des métiers pendant la formation des IT et ensuite par un meilleur accompagnement à la prise de poste.

Au-delà de la CAP, il convient de s'interroger sur l'impact dans notre Ministère de la réduction des effectifs de la Fonction Publique. Nous perdrons 141 postes ETP dans les services. Cette annonce nous a été faite lors d'une rencontre au Cabinet le 2 octobre 2012.

Pouvons-nous avoir des chiffres plus précis sur la répartition de cette baisse d'effectif ? Nous sommes en droit d'avoir des craintes pour le maintien des postes d'IT et de CT issus du PMDIT.

Les UT ont reçu en début de semaine les documents de remontée des tableaux d'avancement, exercice toujours difficile qui exigerait des critères de choix très clairs. Nous demandons cela depuis longtemps sans succès. Nous réclamons la création d'un groupe de travail ad hoc.

Enfin, nous avons appris que dans certaines régions, des délocalisations d'agents avec transfert de résidence administrative étaient envisagées.

C'est par exemple le cas en Lorraine où la DIRECCTE située sur 2 sites (Metz en Moselle et Nancy en Meurthe et Moselle). Les deux sites de la DIRECCTE doivent être regroupées avec l'UT à Metz, suite à une décision unilatérale du Préfet de Région ; ceci sans concertation aucune avec la DIRECCTE ou le Ministère du Travail, à fortiori sans les OS.

Ce n'est pas parce que 400 agents de l'INSEE à Paris ont refusé d'être transférés à Metz que les 66 agents de la DIRECCTE Nancy doivent en faire les frais ! Ce n'est pas parce que le Ministre des Finances malgré un contexte d'économie budgétaire achète de nouveaux locaux pour ses agents plutôt que d'utiliser les locaux d'Etat vides que les agents du Ministère du travail doivent en faire les frais.

Dans un contexte éco difficile où il est demandé aux agents de se mobiliser, une telle annonce est de nature à créer une démobilisation et à tendre le dialogue social.

Nous vous rappelons l'engagement pris au moment de la fusion des services : « tout changement de résidence administrative doit se faire sur la base du volontariat ». Le Ministère du travail n'est pas et n'a jamais été en restructuration. Aucune base juridique ne permet d'effectuer de tels transferts.

En conséquence, la CFDT s'oppose à tout déménagement forcé et demande le respect des engagements pris avec les organisations syndicales.

## REPONSE DE L'ADMINISTRATION

**Protection fonctionnelle** : sujet traité en CTM & CHSCT-M : il pense qu'il y a une mauvaise interprétation de la DAGEMO qui a bien affirmé que les frais d'avocat seraient pris en charge au cas où les contrôleurs du travail entendraient donner des suites pénales.

S'agissant de la protection fonctionnelle, le DAGEMO rappelle qu'il a déjà devant les autres instances, indiqué la nécessité de travailler sur le sujet : faire le bilan de la PF. L'ad reviendra avec ce bilan devant le CTM pour étudier les voies et moyens permettant d'améliorer le dispositif. Celui-ci doit être adapté parce qu'à l'heure actuelle, la réponse de l'administration est trop stéréotypée face aux agressions et incivilités alors qu'on doit rechercher une réponse « adaptée ». Actuellement, l'administration estime que dans certains cas, les demandes ne sont pas légitimes : par exemple, suite au courrier adressé par un Procureur qui fait état de conditions de contrôles insatisfaisantes...La PF ne doit pas être un moyen galvaudé car il y perdra alors en efficacité.

### **PFR : la réflexion est en cours pour les IT**

Prise en charge des suppléants : la DAGEMO estime avoir fait preuve d'ouverture en proposant la prise en charge des experts dans des conditions raisonnables, et que la situation ne pourra évoluer que si la Fonction Publique évolue elle-même. C'est aussi un point susceptible de bouger dans le cadre de la négociation des droits syndicaux. S'agissant des experts et de la prise en charge du temps de préparation, la DAGEMO va y réfléchir.

**Postes** : 141 postes seraient supprimés en 2013 soit un taux d'effort de 1,4% ce qui est inférieur au taux moyen des ministères contributeurs. S'agissant de la répartition de ces efforts (catégorie d'agent, centrale et déconcentrée, lieux), cela fera l'objet de réunions dans le cadre du dialogue de gestion et il est donc trop tôt pour en parler.

La masse salariale est parfaitement calibrée au regard des postes budgétaires alloués, aussi ces crédits seront totalement utilisés. L'évolution de la masse salariale qui tient compte d'une enveloppe de crédit catégorielle sera de 3 millions l'année prochaine. Cela permettra de faire face à la rémunération des agents du ministère tout en ayant une enveloppe de crédit permettant de faire face aux mesures indemnitaires et catégorielles.

**Profilage des postes** : le DAGEMO indique qu'une note de cadrage rappelant un certain nombre de règles en matière de nomination mais que toutefois, la réalité c'est que sur certains postes, on ne peut pas mettre n'importe qui. La CFDT rappelle que notamment les DIRECCTE qui viennent des Finances ont une pratique totalement différente des nôtres et que la pratique des « deals » y est très développée. Le DAGEMO approuve mais tempère par le fait que cette pratique vient en particulier des services de l'ex-DRIRE (DG6) et moins coté CCRF et que les SG viennent pour l'écrasante majorité du travail et qu'ils sont là comme garant des procédures.

Le DAGEMO indique qu'un bilan des affectations sera fait très prochainement sur la base de ce qui s'est passé pour la toute première promotion à laquelle on été appliquées les nouvelles dispositions en terme de pré-affectation. Il propose qu'une concertation soit menée avec les OS. Le DAGEMO reconnaît que le processus est perfectible : le système des pré-affectations pose donc certains problèmes mais pour autant, le système précédent n'est pas souhaitable.

**REGROUPEMENT** : cela a fait l'objet d'une concertation inter-ministérielle LE 14 SEPTEMBRE et cette décision si elle est définitive (toutefois, le compte-rendu de cette réunion n'a pas été encore communiqué), n'est pas à exécution immédiate et un certain délai est donné. Il faut donc trouver une solution pour les agents et que le volet RH de cette opération doit être

engagé. Il n'est pas question en la matière de contourner la CAP, ces dossiers ont vocation à être examinés devant l'instance. Par ailleurs, il n'est pas non plus question de mobilité forcée mais il faut étudier la situation plus précisément et de la façon la plus individualisée possible. La DAGEMO va évoquer le dossier avec la Directrice de la Région, cette dernière ayant signalé le problème au plus tôt. La DAGEMO est consciente des difficultés que cette décision peut poser aux agents.

### Mutations des Directeurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
<b>UR Languedoc Roussillon Adjoint pôle T</b>	<b>SERRES Isabelle</b>	<b>UT 83</b>	<b>TA N°1</b>	<b>4</b>
<b>UT Nord-Lille Animation pôle 3E</b>	<b>LANDAES Jean-Claude</b>	<b>UR Nord Pas de Calais</b>	<b>TA N°21</b>	<b>2</b>
<b>UR Rhône Alpes Chef Dpt Europe</b>	<b>BADIOU Laurent</b>	<b>UR Rhône Alpe</b>		<b>1</b>
<b>UT Paris Secrétaire Général</b>	<b>RUPRICH-ROBERT Vincent</b>	<b>Administration Centrale</b>	<b>A A l'issue des séminaires</b>	<b>1</b>

### Mutations des Directeurs Adjoints du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
<b>UR Alsace Chef SRC</b>	<b>CHANAL Agnès</b>	<b>UR Lorraine</b>		<b>1</b>
<b>UT Dordogne CMAT</b>	<b>Sera pourvu par un attaché</b>			<b>1 régional 1 national</b>
<b>UT Lot et Garonne INSPECTANT</b>	<b>Garcin Emmanuelle</b>	<b>Ut 47</b>	<b>TA N°1</b>	<b>2 régionaux 1 national</b>
<b>UT Pyrénées Atlantiques DAT Inspectant</b>	<b>FRONTIN Gwenaël</b>	<b>UT 44</b>	<b>TA N°57</b>	<b>1 régional 1 national</b>

## Mutations des Directeurs Adjoints du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
<b>UT Yonne Adjoint pôle 3E</b>	<b>BONIN Laurence</b>	<b>UT 21</b>	<b>TA N°50</b>	<b>1</b>
<b>UT Eure et Loire Adjoint pôle 3E</b>	<b>Non pourvu</b>		<b>Non pourvu</b>	<b>1</b>
<b>UT Indre Pôle Travail</b>	<b>Non pourvu</b>		<b>Non pourvu</b>	<b>1</b>
<b>UT Indre DAT INSPECTANT</b>	<b>GARDIES Jean-Louis</b>	<b>Nouvelle Calédonie</b>	<b>TA N°21</b>	<b>2</b>
<b>UT Doubs Chef de service Animation territoriale</b>	<b>GRANDCLEMENT LEBRUN Béatrice</b>	<b>UR Bourgogne</b>		<b>1</b>
<b>UT Essonne DAT Renfort</b>	<b>PREAUX Chantal</b>	<b>UT 75</b>	<b>TA N°16</b>	<b>1</b>
<b>UT Seine Saint Denis Pôle Travail</b>	<b>CHICHE JM</b>	<b>Mis à dispo OCLTI</b>		<b>3</b>
<b>UR Midi Pyrénées Adjoint pôle T</b>	<b>LECLERC Frédéric</b>	<b>UT 27</b>	<b>Dans le grade</b>	<b>7</b>
<b>UT haute Garonne INSPECTANT St Gaudens</b>	<b>INCORVAIA Fulvio</b>	<b>UT 31</b>	<b>TA 25</b>	<b>1</b>
<b>UR Nord Pas de Calais Marché du Travail</b>	<b>LENOIR Martine</b>	<b>Réintégration</b>		<b>1</b>

## Mutations des Directeurs Adjoints du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
<b>UT Nord-Lille Inspectant Tourcoing</b>	<b>ARCELIN Bruno</b>	<b>UR Nord Pas de Calais</b>	<b>TA N°46</b>	<b>2</b>
<b>UT Orne Emploi</b>	<b>PASCO MARTIN Chrystèle</b>	<b>UT 14</b>	<b>TA N°17</b>	<b>2</b>
<b>UT Eure Pôle Travail</b>	<b>Non pourvu</b>		<b>Non pourvu</b>	<b>2</b>
<b>UT Eure Mutations économiques</b>	<b>FARA Christine</b>	<b>UT 27</b>	<b>TA N° 34 SV</b>	<b>1</b>
<b>UT Vendée Pôle Travail</b>	<b>PREDOUR Fabrice</b>	<b>UT 53</b>	<b>TA N°56</b>	<b>3</b>
<b>UT Somme Pôle Travail</b>	<b>Non pourvu</b>		<b>Non pourvu</b>	<b>1</b>
<b>UR BOUCHES DU RHONE (resp. aff. Financières)</b>	<b>MARCELJA Stanislas</b>	<b>UT 13</b>	<b>TA n° 13</b>	<b>2</b>
<b>UT Bouches du Rhône Travail</b>	<b>NON VACANT</b>		<b>SV</b>	<b>2</b>
<b>UT Loire Animation Travail</b>	<b>GRIACHE Anne-Laure</b>	<b>UT 06</b>	<b>TA N°30</b>	<b>2</b>
<b>DGT- DASC 1 Réseaux d'information</b>	<b>FRAVOLO LOPPIN Johanne Margot</b>	<b>INTEFP</b>		<b>1</b>

## Mutations des Directeurs Adjoints du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
<b>DGT DASC 2 Recours</b>	<b>HAUBRY Xavier</b>	<b>UT 92</b>	<b>TA N° 63 (vote : pour administration, contre CGT, abstention CFDT)</b>	<b>3</b>
<b>DGT Valorisation IT</b>	<b>RONSSIN DU CHATELLE DIT RESIE Pierre</b>	<b>UT 94</b>		<b>6</b>
<b>DGT Aérien Ferroviaire</b>	<b>COLLARD Dominique</b>	<b>UT 64</b>		<b>2</b>
<b>DAGEMO Chargé de mission GPEC RH</b>	<b>Sera pourvu par un attaché</b>			<b>2</b>
<b>DAGEMO Dialogue social RH 2</b>	<b>CESAIRE Léonide</b>	<b>DGT</b>		<b>4</b>
<b>DAGEMO Protection fonctionnelle RH 6</b>	<b>BARTHELEMY Mauricette</b>	<b>MAD GIR</b>		
<b>INTEFP Responsable Projet</b>	<b>FEIGNON Sylvie</b>	<b>UT 42</b>		<b>2</b>
<b>INTEFP Action territoriales</b>	<b>Non vacant</b>		<b>Non vacant</b>	<b>2</b>
<b>INTEFP Prépa concours</b>	<b>Non vacant</b>		<b>Non vacant</b>	<b>2</b>

## Mutations des Inspecteurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Lot et Garonne En section	AUGE Yohann	UT 86	SV	5
UT Lot et Garonne En section	MAYENSON Sabrina	UT 01		5
UR Auvergne Appui Méthodes	SIGURET Gwladys	UT 95		3
UR Auvergne FSE	AGRECH Ismaël	UT 92		1
UR Bourgogne Mutations éco	MASSIA Philippe	UT 45		2
UT Côte d'Or Restructuration	MATHY Emilie	UT 89	SV	1
UT Saône et Loire En section Chalon	Non pourvu			1
UT Côte d'Armor En section	Pourvu en interne		SV	9
UT Cher En section	Non pourvu		Non pourvu	1
UT Loiret En section	LAPORTE Aurore	UT 23		2
UT Loiret Animation territoriale	Pourvu en attaché		Pourvu en Attaché	1



## Mutations des Inspecteurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Loiret Restructuration	Non pourvu		Non pourvu	1
UT Haute Marne En section	Non pourvu			2
UT Haute Marne En section	Non vacant			
UR Paris SRC	BERTHREU Patrice	UT 93		2
UR Paris SRC	Non pourvu		SV	2
UT Paris Travail illégal	GICQUEL	UT 69		4
UT Paris En section	POSSAMAI Dominique	UR Ile de France		16
UT Paris En section	GIVORD Florian	UT 94		16
UT Paris En section	NON VACANT			16
UT Yvelines SCT	MONNERET Nicolas	UT 28		1
UR Languedoc Roussillon Accès retour emploi	Pourvu en Attaché		Pourvu en Attaché	5

## Mutations des Inspecteurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Hérault Animation territoriale	Non Vacant		Non vacant	4
UT Pyrénées orientales Animation territoriale	MIRALLES Marjorie	UT 06		2
UT Corrèze SCT	Non pourvu		SV	1
UT Meurthe et Moselle En section	LABOURE Annouk	UT 88		4
UT Meurthe et Moselle Retour accès emploi	Pourvu en attaché			1
UR Midi Pyrénées SRC	ESTAY Adeline	UT 11		8
UR Midi Pyrénées VAE	Non Pourvu		Vote des OS : pour M. Gardes à l'unanimité	4
UT Haute Garonne ARM	LANCON Léa	UT 32		11
UT Aveyron En section	EUZEBY Patrick	UT 36		4
UT Hautes Pyrénées En section	BECHACQ Jeanine	UT 31		4

## Mutations des Inspecteurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Tarn Animation territoriale	ASFOUR Yamina	UT 32		2
UR Nord Pas de Calais FSE	Pourvu en Attaché		Pourvu en Attaché	1
UT Eure En section	NON POURVU		SV CAP non compétente	1
UT Loire Atlantique Animation territoriale	PORCHEREL Laure	UT 85		1
UT Mayenne En section	AZE Jean-François	UT 75	SV	4
UT Aisne En section	Non pourvu		Non pourvu	1
UT Somme En section	Non Vacant		NV	1
UT Charente Animation territoriale	Non pourvu	UT 51b		1
UT Vienne En section	EBRAN-PICHON Martine (pourvu en interne)	UR Poitou Charentes	CAP non compétente	2
UR Rhône Alpes Dispositif emploi	Poste retiré		SV	6
UT Ain Animation territoriale	Pourvu par attaché			3

## Mutations des Inspecteurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
<b>UT Drôme</b> Animation territoriale	<b>Non pourvu</b>			<b>3</b>
<b>UT Drôme</b> Animation territoriale	<b>Non Pourvu</b>			<b>3</b>
<b>DIECCTE</b> <b>Guadeloupe</b> <b>En section</b>	<b>Non Vacant</b>			<b>3</b>
<b>DIECCTE</b> <b>Guadeloupe</b> Responsable Section	<b>BERTIN Mélanie</b>	<b>UT 27</b>		<b>3</b>
<b>DIECCTE Guyane</b> Animation territoriale	<b>CHASSAING Didier</b>	<b>UT 33</b>		<b>1</b>
<b>DIECCTE Réunion</b> Restructurations	<b>BAREL Dorothée</b>	<b>UT 78</b>	<b>Situation de M. Seignard revue CAP de décembre</b>	
<b>INTEFP</b> Formation Continue	<b>Non vacant</b>			<b>5</b>

### Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

#### Directeurs et Directeurs Adjoint

- Directeur : titulaire : Jacques Roger - UT Creuse 06 72 74 89 74  
suppléante : Marie-France RENZY DIRECCTE Lorraine
- Directeur-adjoints : Frédéric Laisné - DIRECCTE Languedoc Roussillon 04 30 63 06 30 /  
Suppléante : Christel LAMOUREUX, UT Paris

[WWW.SYNTEF-CFDT.COM](http://WWW.SYNTEF-CFDT.COM)

---

**JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.**

Nom : ..... Prénom : .....

Domicile : .....  
.....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Lieu de travail : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

A retourner à :

<p>SYNTEF-CFDT - 2-8 rue Rebuffat - 75019 PARIS Tél : 01 40 52 02 11 - Mail : <a href="mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr">syndicat.cfdt@travail.gouv.fr</a></p>
--